

Reconnaissance des diplômes étrangers en physiothérapie

Pour pouvoir exercer la profession de physiothérapeute en Suisse, la reconnaissance des diplômes étrangers par la [CRS](#) est nécessaire. Ce guide présente la procédure et contient les liens les plus importants vers les documents et les points de contacts. Pour la reconnaissance définitive une [autorisation de séjour](#) de type B, C, Ci, G, F ou L est requis.

1^{ère} étape : PreCheck

- Décide si le diplôme peut être formellement reconnu
- Gratuit
- Via www.precheck.ch (créer un compte utilisateur)

Décision positive

Citoyens des pays de l'UE/AELE :

Preuve de compétences linguistiques au niveau B2 au cours de la procédure de reconnaissance

Citoyens d'Etats tiers :

Preuve de compétences linguistiques au niveau B2 AVANT la procédure de reconnaissance

Décision négative

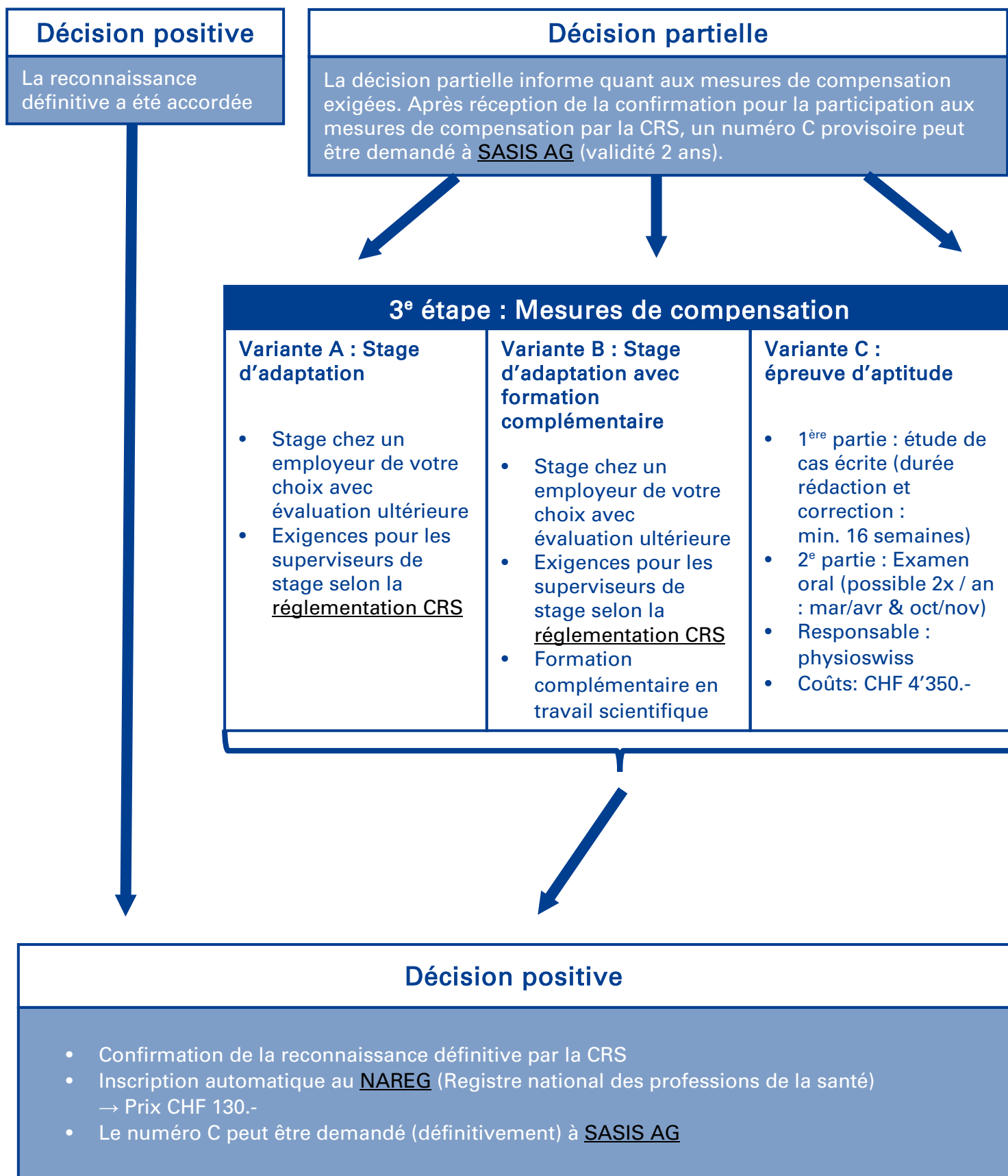
La reconnaissance du diplôme n'est pas possible

2^e étape : Procédure de reconnaissance

- Remplir le formulaire de demande sous www.precheck.ch et envoyer les documents requis par la poste
- Le délai de soumission est d'un an à compter de la décision du PreCheck
- Temps de traitement des documents à la CRS : env. 3 mois
- Coûts jusqu'à CHF 1'000.- (hors frais de légalisation, traductions, etc.)

Décision positive

Décision partielle



Toutes les informations datent du 28.02.2019 et sont sous réserve de modifications.